



BÉNIN



POINT DE VUE DES SYNDICATS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ODD

#HLPF2018



Reunion du président avec les femmes de marches par Présidence de la République du Bénin (flickr.com – creative commons)

LES SYNDICATS PARTICIPENT-ILS AUX DISCUSSIONS ?

Les ODD constituent le point de départ de la révision en cours du Plan national de développement du gouvernement du Bénin. Ce processus de révision suit l'analyse et la hiérarchisation des ODD en vue de sélectionner les objectifs et indicateurs pertinents et de les harmoniser avec le Programme d'action du gouvernement (PAG). Par ailleurs, les Plans communaux de développement ont été alignés sur les objectifs de l'Agenda 2030. Le PAG 2016-2021 est mis en œuvre au moyen d'une série de réformes, de projets phares et prioritaires et s'articule autour de trois piliers: (i) la consolidation de la démocratie, de l'état de droit et la bonne gouvernance (ii) la transformation structurelle de l'économie (iii) l'amélioration des conditions de vie des populations.

La mise en œuvre des ODD est supervisée par un ministre d'État chargé de superviser le Plan national de développement. Tous les ministères participent à la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 et ont désigné des personnes-

ressources servant de points focaux pour les ODD. Une Direction générale de la coordination et du suivi des objectifs de développement durable (DGCS-ODD) a été créée au sein du ministère du Plan et du Développement. La DGCS-ODD supervise le comité de pilotage qui coordonne le cadre consultatif avec la société civile. Les consultations s'articulent autour de quatre thématiques: les enjeux sociaux, économiques, environnementaux et de gouvernance. Les syndicats font remarquer que les méthodes de travail du cadre consultatif s'appuient trop sur des statistiques peu fiables ou imprécises et qu'elles ne reconnaissent pas la réalité du terrain.

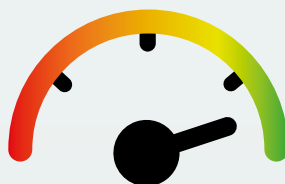
Aucune ressource supplémentaire n'a été allouée à la mise en œuvre du Programme 2030. La majorité des ressources allouées à la mise en œuvre des ODD proviennent de donateurs tels que la FAO, l'UNICEF, le PNUD ou la GiZ.

TRANSPARENCE



Accès régulier à des informations limitées

CONSULTATION



Consultations structurées/ des plateformes avec plusieurs parties prenantes

DIALOGUE SOCIAL



Les partenaires sociaux contribuent individuellement au gouvernement national



LE TRAVAIL (DÉCENT) AVANCE-T-IL ?

Même s'il travaille sur l'ensemble des ODD que les syndicats considèrent comme prioritaires, le gouvernement du Bénin a limité son action à certaines des cibles au sein de ces objectifs. Les syndicats sont cependant préoccupés par la réalisation de plusieurs autres objectifs.

En ce qui concerne **l'objectif 1.1 (éradiquer l'extrême pauvreté pour tous)**, les données de 2015 indiquent que 49,6 % de la population du Bénin vit en dessous du seuil de pauvreté international. Les syndicats soulignent que le nombre de personnes vivant dans la pauvreté dans le pays a enregistré une augmentation au cours des dix dernières années. De plus, 29,39 % des travailleurs vivaient sous le seuil de pauvreté en 2016. Les indicateurs de **l'objectif 1.3 (mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale adaptés au contexte national)** révèlent que la majorité de la population, principalement dans l'économie informelle, est exclue de la protection sociale. Seuls 9 % de la population est couverte par une assurance maladie et aucune aide au chômage n'est prévue.

Il convient d'apporter des améliorations afin de faire des progrès sur **l'objectif 5.4 (faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser)**, car selon les sources syndicales, les femmes consacrent en moyenne trois fois plus de temps que les hommes aux tâches domestiques non rémunérées. De surcroît, 95 % des femmes qui travaillent sont employées dans l'économie informelle. **L'objectif 5.5 (garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique)** est loin d'être atteint, car entre 2005 et 2015, seuls 15,8 % des femmes et des filles ont eu accès à l'enseignement secondaire au moins partiellement. Pour les syndicats, les principaux obstacles qui entravent la poursuite de l'éducation des filles sont le mariage forcé, les grossesses précoces et le harcèlement sexuel.

En ce qui concerne **l'objectif 8.3 (promouvoir des politiques qui soutiennent les activités productives et la création d'emplois décents)**, en 2012, 90,4 % des emplois autres que dans l'agriculture étaient informels.

Comme indiqué ci-dessus, l'économie informelle est fortement féminine. En 2010, 87,7 % des emplois étaient considérés comme précaires en raison du manque de respect des droits des travailleurs et de l'absence de salaire minimum. En ce qui concerne **l'objectif 8.5 (atteindre le plein emploi productif et un travail décent pour tous)**, même si le taux de chômage officiel était faible (2,7 % en 2011), le sous-emploi concernait 37,3 % des travailleurs en 2010. Les jeunes, et en particulier les jeunes femmes, sont plus touchés par le chômage avec des taux globaux de 14,3 % à 18,1 % pour les femmes et 11 % pour les hommes âgés de 15 à 24 ans. Les indicateurs NEET pour **l'objectif 8.6 (réduire la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation)** s'élevaient à 20 % pour les jeunes, les jeunes femmes étant de nouveau plus gravement touchées (25,7 %, contre 15 % pour les jeunes hommes). Des progrès restent à faire pour atteindre **l'objectif 8.7 (éliminer le travail des enfants)**, car les données de 2011 indiquent que 15,2 % des enfants âgés de 5 à 14 ans travaillent, principalement dans les zones rurales. Bien que le travail des enfants soit interdit au Bénin, sa pratique n'a pas encore été complètement éradiquée. **L'objectif 8.8 (défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs)** reste préoccupant, car plusieurs violations des droits syndicaux ont été enregistrées en 2015, notamment des atteintes aux libertés fondamentales, au droit à la liberté d'association, au droit à la négociation collective et au droit de grève. En 2018, moins de 100 inspecteurs du travail sont en fonction et les syndicats signalent qu'au moins 150 postes supplémentaires doivent être créés.

D'importantes inégalités de richesse restent à combattre au Bénin, comme le soulignent les indicateurs de **l'objectif 10.4 (adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité)**: en 2015, les 10 % des revenus les plus élevés représentaient 37,6 % du PIB global, tandis que les 20 % des revenus les plus faibles ne représentaient que 3,2 % du PIB.

QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ? RECETTE SYNDICALE POUR NE LAISSER PERSONNE POUR COMPTE

Les syndicats du Bénin appellent leur gouvernement à assurer la mise en œuvre effective du Programme à l'horizon 2030:

- Un renforcement du dialogue social autour de la mise en œuvre du Plan national de développement;
- Un renforcement des capacités et la formation du personnel intervenant dans la mise en œuvre et le suivi de la mise en œuvre des ODD;
- Une meilleure coordination entre les personnes-ressources ministérielles servant de points focaux pour les ODD;
- Une opérationnalisation des priorités des ODD par l'adoption d'une approche fondée sur les droits dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques.



This publication has been produced with the assistance of the European Union. The contents of this publication are the sole responsibility of TUDCN/ITUC and can in no way be taken to reflect the views of the European Union.